

Gouvernement  
du Sénégal et  
Dépendances.

St Louis, le 30 novembre 18

N<sup>o</sup> 78.

Copie

Monsieur Le Commandant,

Je ne suis pas assez équiste  
pour vous retenir plus long temps à  
Gorée, quand vous m'informez que  
sérieuses affaires de famille demandent  
votre prompt départ pour France.  
Je vous envoie donc M le Capitaine  
du génie Parent, qui devra  
recevoir de vos mains, le 4 de ce  
mois, le Commandement dont je ven  
avais investi.

Je vous remercie, Monsieur  
Le Commandant, du zèle et du  
dévouement avec lesquels vous avez servi  
je les ai signalés à M le Ministre  
de la Marine, et j'ai l'espérance qu'il  
vous en tiendra compte, quand surtout  
ces informations flatteuses viennent  
s'ajouter aux titres que vous avez déjà  
et à votre ancienneté.

et à votre ancienne.

Vous ne pouvez douter, Monsieur  
Le Commandant, que mes vœux et  
mon amitié ne vous accompagnent  
en France, et que je prendrai part  
à tout ce qui vous arrivera. J'espère  
donc que vous n'oublierez pas non  
oublier

Monsieur De Scalco, Commandant Paroisse,  
à Gorée.

oublier et que vous nous donniez  
quelquefois de nos nouvelles.

Veuillez agréer,

Monsieur Le Commandant,  
l'assurance de ma considération très distinguée

Le Gouverneur  
Signé: L. Protet.

Pour copie conforme  
Le Commandant Particulier, Protet.

J. De Preley

